

Les dispositifs d'IDE de nuit mutualisé·e entre EHPAD en Occitanie

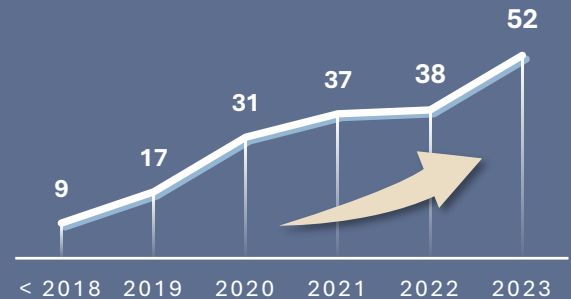
Activité 2023



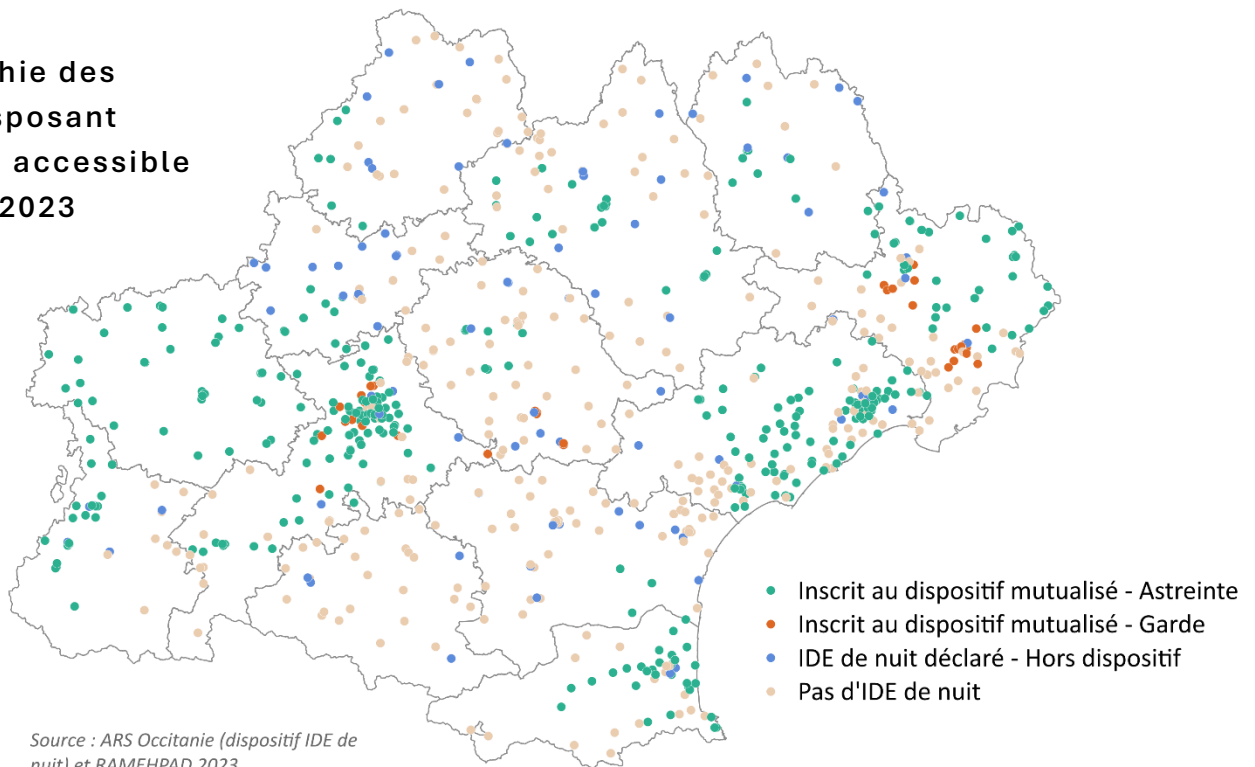
Le dispositif d'infirmier·e (IDE) de nuit repose sur la mutualisation d'IDE la nuit entre les EHPAD d'un territoire. Expérimenté depuis 2012 en Occitanie, le déploiement organisé par l'ARS Occitanie a débuté fin 2018 via des appels à candidature. Quatre objectifs sont recherchés :

- ▶ assurer la continuité des soins et la sécurisation de la prise en charge,
- ▶ favoriser la pertinence des hospitalisations la nuit,
- ▶ faciliter le retour en institution en sortie d'hospitalisation,
- ▶ renforcer la qualité du parcours du résident.

■ Une montée en charge progressive des dispositifs



Cartographie des EHPAD disposant d'un·e IDE accessible la nuit en 2023



► **61%** des EHPAD d'Occitanie disposent d'un·e IDE disponible la nuit en 2023, couvrant 63% des places. Parmi eux :

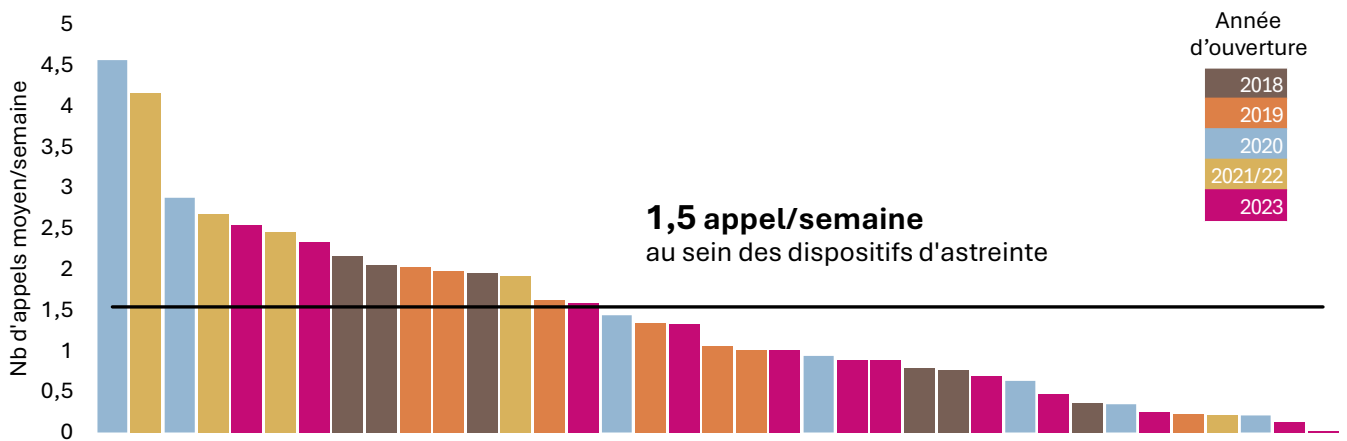
- **50%** sont inscrits dans un dispositif mutualisé en 2023, soit 396 EHPAD
- **11%** des EHPAD d'Occitanie ont accès à un·e IDE la nuit hors dispositif mutualisé

► **48** dispositifs d'astreinte

► **4** dispositifs de garde

Nombre de sollicitations en 2023

► Une variabilité du nombre d'appels entre LES DISPOSITIFS D'ASTREINTE



► Des sollicitations plus fréquentes au sein des DISPOSITIFS DE GARDE, sur site comme hors site

Au sein des dispositifs de garde :



9 appels/semaine (hors site*)

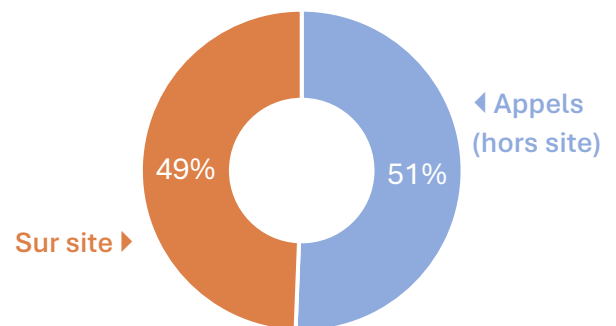


1,7 sollicitation/nuit sur site**

* Hors site : appel téléphonique d'un EHPAD hors EHPAD de garde

** Sur site : sollicitations dans l'EHPAD de garde

Répartition des sollicitations au sein des dispositifs de garde



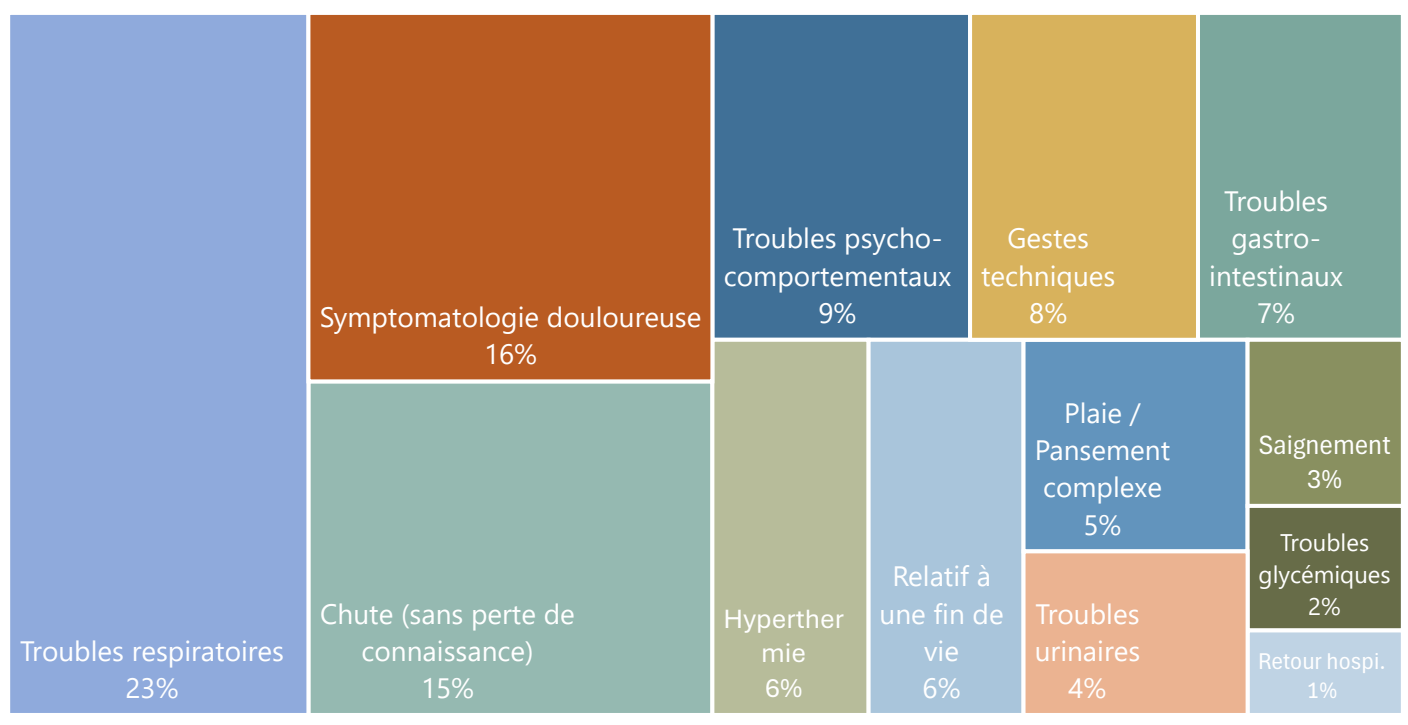
► Des sollicitations téléphoniques très variables SELON LES EHPAD

Nombre d'appels en 2023 par EHPAD au sein des <u>DISPOSITIFS D'ASTREINTE</u> *	Nombre d'appels en 2023 par EHPAD au sein des <u>DISPOSITIFS DE GARDE</u>
Aucun appel : 28%	Aucun appel : 0%
≥ 15 appels : 14%	≥ 30 appels : 61%
9 appels en moyenne	43,5 appels en moyenne

* hors dispositifs ouverts en cours d'année 2023

Motifs des sollicitations

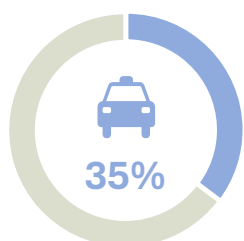
Principaux motifs de sollicitations *(plusieurs motifs possibles par sollicitation)*



- **17%** des interventions de l'IDE ont conduit à la réalisation de **prescriptions médicales anticipées**
- **6% de demandes inadaptées** (décès, urgence vitale, absence de personnel...) dont 3,5% dans les dispositifs d'astreinte et 7% dans les dispositifs de garde

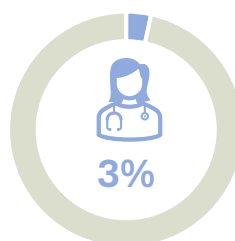
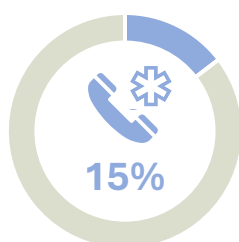
Prise en charge des sollicitations

Dispositifs d'astreinte et garde confondus



Appels avec déplacement de l'IDE

Sollicitations avec appel au Centre 15



Sollicitations avec recours à un avis médical

Transfert du résident la nuit vers les urgences ou hospitalisation



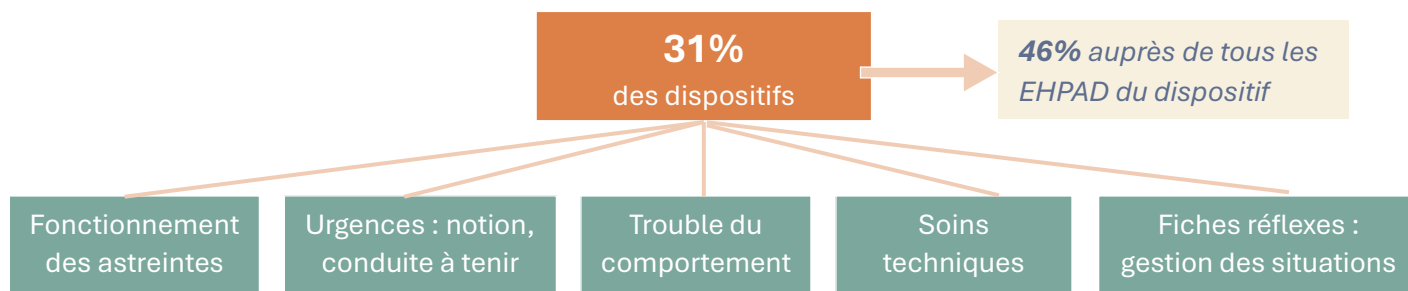
Sensibilisation des équipes de nuit

Visites programmées la nuit
(hors sollicitation) :



entre 1 et 2 visites dans 17% des EHPAD
inscrits dans un dispositif en 2023

Formations auprès des équipes de nuit des EHPAD



Fonctionnement des dispositifs

Ressources humaines

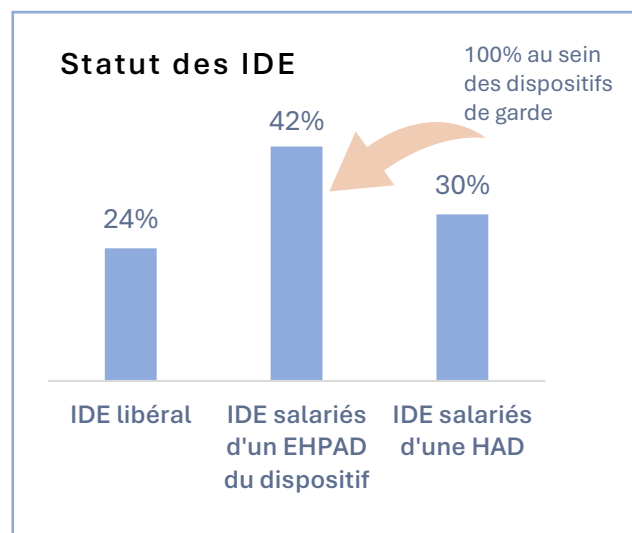
► **405 IDE** participant au dispositif en 2023

392 IDE dans les dispositifs d'astreinte : 36 nuits/IDE
13 IDE dans les dispositifs de garde

► **8,5 IDE par dispositif** en moyenne

Entre 7 et 8 IDE pour 43% des dispositifs
Jusqu'à 26 IDE participant·e·s dans l'année

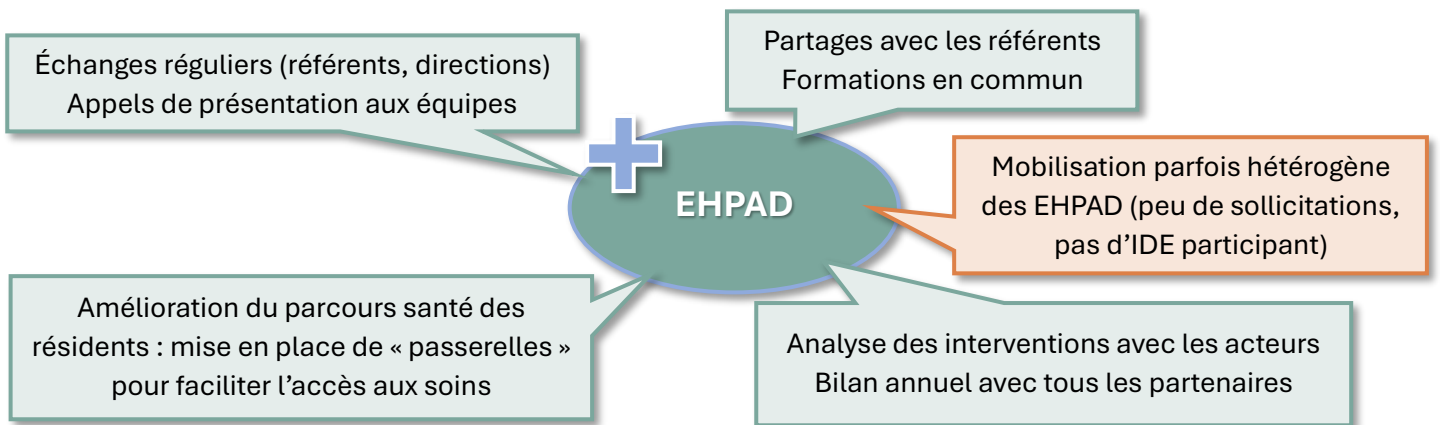
► **Un statut des IDE qui dépend de la nature du porteur**, avec toutefois une mixité des statuts pour certains porteurs : HAD (*IDE salariés HAD et libéraux*), SPASAD (*salariés du service, d'un EHPAD et libéraux*)



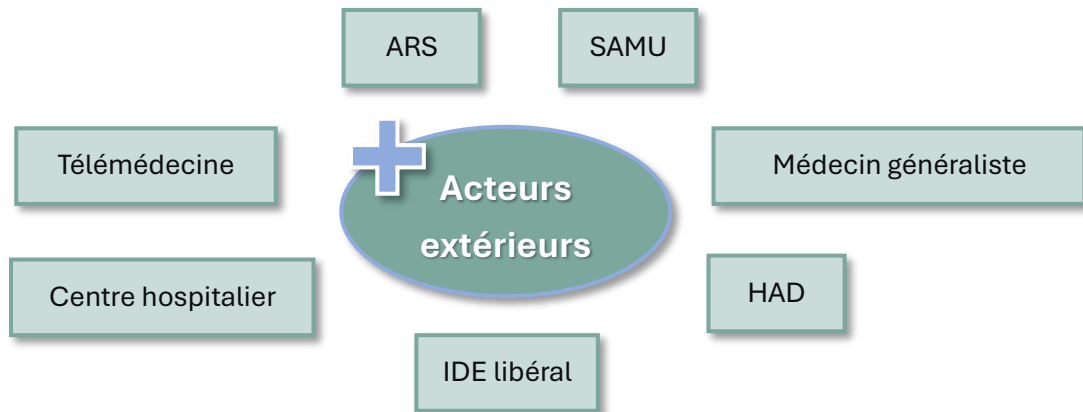
► **Une répartition homogène des nuits de garde** entre les EHPAD pour 3 des 4 dispositifs de garde

► **Nuits non pourvues par un·e IDE** : **1,2%** au sein des dispositifs d'astreinte
17% au sein des dispositifs de garde

Partenariat avec les EHPAD du dispositifs

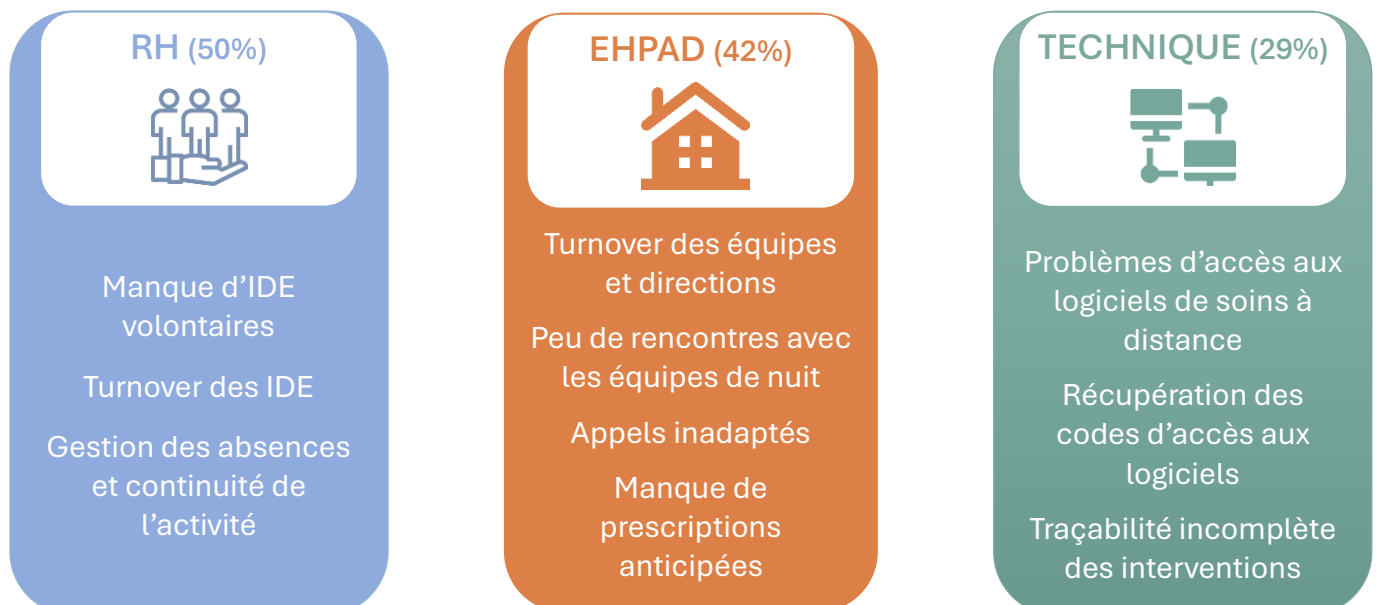


Partenariat avec les autres acteurs



Difficultés rencontrées

24 répondants parmi les 34 porteurs d'un ou plusieurs dispositifs



Points d'amélioration en 2023

Sensibilisation
des équipes de nuit
Rencontre physique
entre IDE et EHPAD
(hors sollicitation)
Amélioration de la
communication
Étude des besoins
de formation

Hausse
des prescriptions anticipées
Anticipation
des situations d'urgence
Analyse des pratiques

Projet
de vidéo transmission
Formation
aux objets connectés

Adaptation des plages horaires
aux départs et arrivées
des équipes de jour
Communication du planning
bien en amont aux IDE de nuit

POUR ALLER PLUS LOIN

Site de l'ARS Occitanie :



Mettre en œuvre le dispositif IDE de nuit mutualisé·e. [Lien](#)



Organisation et fonctionnement du dispositif IDE de nuit mutualisé·e. [Lien](#)



Le suivi de l'activité. [Lien](#)